

24.03.2023

Effacer correctement ses données avant de se séparer de son appareil mobile

Supprimer simplement les données stockées ne suffit pas. Les pirates informatiques sont capables d'accéder aux comptes utilisateurs des personnes en utilisant des appareils jetés ou revendus, alors que les données qu'ils contenaient avaient été « théoriquement » effacées.

En fait, les données demeurent sur le support de stockage même après leur suppression ou le vidage de la poubelle. Le système ne supprime en effet que les informations concernant l'emplacement de stockage des données dans le répertoire interne du disque dur. Pour effacer définitivement les données, leur emplacement doit être écrasé plusieurs fois de manière aléatoire. Cette opération nécessite des programmes dédiés qui, lorsqu'ils sont utilisés correctement, permettent d'effacer complètement le disque dur, de manière à ce que les données ne puissent plus être restaurées, même avec des programmes spécialement conçus pour la récupération de données.

Avant de procéder à l'effacement des données, il convient par ailleurs de vous déconnecter des comptes liés au dispositif (compte Apple, compte Office 365, etc.), mais aussi de toutes vos applications.

Aujourd'hui, les systèmes d'exploitation modernes offrent des fonctions qui permettent de réinitialiser un ordinateur ou un dispositif mobile en vue d'une mise au rebut ou d'une revente. Mais pour plus de sécurité, il est fortement conseillé de faire écraser le disque dur plusieurs fois et de manière aléatoire à l'aide d'un programme spécial. La procédure doit également prévoir la suppression définitive de la fonction de restauration du fabricant de l'appareil.

Si l'appareil n'est pas destiné à être réutilisé, on peut aussi détruire physiquement le ou les supports de stockage des données. Ces derniers devront auparavant être retirés de l'appareil, ce qui peut être fastidieux.

Pour en savoir plus, consulter notre article « [Effacement sécurisé des données](https://www.ebas.ch/fr/effacement-securise-des-donnees/) » (<https://www.ebas.ch/fr/effacement-securise-des-donnees/>).